

L'ENSEIGNEMENT BILINGUE DANS L'ALBERTA

M. Dumont a signalé, dans le *Devoir* du 16 avril, une résolution votée par la Législature de l'Alberta, le 30 mars, au sujet de l'enseignement bilingue.

En voici le texte et la traduction :

That this House place itself on record as being opposed to bilingualism in any form in the school system of the Province of Alberta and as being in favour of the English language being the only language permitted to be used as the medium of instruction in the schools of Alberta subject to the provisions of any law now in force in the Province of Alberta in that behalf.

Cette Chambre se déclare opposée à toute forme de bilinguisme dans le programme scolaire de la province d'Alberta et favorable à l'emploi de l'anglais comme seule langue d'enseignement autorisée dans les écoles de l'Alberta, sous l'autorité [ou "sous réserve"] de toute loi aujourd'hui en vigueur dans la province d'Alberta.

Ce vœu a été formulé et proposé par M. Michener, leader de l'opposition. Notons, en passant, que ce champion de la langue anglaise la manie fort lourdement. Cette démarche significative se rattache, paraît-il, à une lutte électorale récente. MM. Boyle et Gariépy, membres du cabinet Sifton, auraient reproché au candidat conservateur, M. Kremar, de jouer partie double: dans les centres anglais, il aurait dénoncé l'enseignement bilingue; dans les milieux ruthènes, il aurait préconisé l'enseignement de la langue maternelle à l'école. Le leader conservateur, fidèle à la pratique pusillanime et démagogique de tous les politiciens canadiens, a saisi la première occasion de flatter la passion assimilatrice des anglicisateurs. Le premier ministre, M. Sifton, s'est empressé de se rallier à cette proposition. Il y a eu une approbation entière de l'attitude du ministère. La Législature a voté le vœu à l'unanimité, avec inscription des votes.

Parmi les députés qui ont acclamé ce vœu se trouvaient deux Canadiens-français: M. Gariépy, actuellement ministre, et M. Lessard, ancien ministre dans le cabinet Rutherford, si je ne me trompe — tous deux libéraux.

* * *

L'Association Saint-Jean-Baptiste s'est émue avec raison de cet incident. A sa réunion annuelle, le 11 avril, elle a demandé des explications à ces deux députés. M. Gariépy a fait un long plaidoyer de justification. Il a affirmé les bonnes dispositions du ministère à l'endroit des Canadiens-français: comme M. Sifton à la Chambre, il a soutenu que la motion Michener constitue une approbation du programme scolaire actuel, qui reconnaît l'enseignement du français; il a mis ses compatriotes en garde contre les "agitations intempestives".

L'assemblée semble avoir accepté ces explications. Du moins, elle n'a enregistré aucune dissidence ou censure.

Nous publions, aujourd'hui, une lettre de M. le docteur Boulanger, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste. M. Boulanger approuve sans réserves l'attitude de M. Gariépy et la prend à son compte. Il affirme que "la motion Michener n'est que la reconnaissance et l'approbation du *modus vivendi* déjà accepté" — c'est-à-dire du programme scolaire actuel.

Nous craignons fort que nos compatriotes de l'Alberta ne se fassent illusion sur la portée de cette résolution. La réserve contenue dans la dernière partie de ce vœu peut être une "reconnaissance" des lois actuelles; ce n'est sûrement pas une "approbation" de ces lois et moins encore du programme d'enseignement tel que pratiqué.

Ce que M. Michener a posé en principe, ce que toute la Législature a voté, ce que MM. Gariépy et Lessard ont accepté, c'est que "toute forme de bilinguisme" à l'école est condamnable et que l'anglais doit être la "seule langue d'enseignement autorisée". Le jour où les anglicisateurs voudront pousser à ses conséquences logiques le principe posé, ils auront toute raison d'exiger que "les lois aujourd'hui en vigueur" soient modifiées en conformité du vœu unanime de la Législature, c'est-à-dire de manière à exclure "toute forme de bilinguisme" de l'école et à faire de l'anglais la "seule langue d'enseignement".

C'est exactement la route qu'ont suivie les proscripteurs du français dans l'Ontario. Comme ceux de l'Alberta, les députés canadiens-français de l'Ontario se sont laissés prendre aux belles paroles de M. Whitney; ils ont laissé voter la motion Ferguson, identique à la motion Michener. Et aujourd'hui les auteurs du Règlement XVII invoquent le "vœu unanime" de la Législature pour justifier leurs mesures de proscription.

* * *

Même en acceptant la théorie de MM. Gariépy et Boulanger, la loi actuelle offre-t-elle des garanties si certaines? L'enseignement et l'usage des langues sont réglés par l'article 136 de la loi scolaire de l'Alberta. En voici le texte:

LANGUAGE TO BE USED

136.—All schools shall be taught in the English language but it shall be permissible for the board of any district to cause a primary course to be taught in the French language.

(2) The board of any district may subject to the regulations of the department employ one or more competent persons to give instruction in any language other than English in the school of the district to all pupils whose parents or guardians have signified a willingness that they should receive the same but such course of instruction shall not supersede or in any way interfere with the instruction by the teacher in charge of the school as required by the regulations of the department and this Ordinance.

(3) The board shall have power to raise such sums of money as may be necessary to pay the salaries of such instructors and all costs, charges and expenses of such course of instruction shall be collected by the board by a special rate to be imposed upon the parents or guardians of such pupils as take advantage of the same. C. O. c. 75, s. 109.

Tout ministre ou fonctionnaire, armé du principe posé par la motion Michener et imbu de l'esprit qui domine aujourd'hui à Toronto, n'aurait aucune peine à réduire cet article aux exactes proportions du Règlement XVII et même, à certains égards, en rendre l'application plus étroite encore.

Le principe fondamental de ce texte, c'est que "tout l'enseignement doit se donner dans la langue anglaise". Le premier paragraphe autorise un "cours primaire" en français, tout comme l'article 3 du Règlement XVII permet l'usage du français durant les deux premières années d'école (Form 1). Les deux autres paragraphes autorisent l'emploi d'une autre langue que l'anglais, comme langue d'enseignement, si les parents l'exigent; mais cette liberté est singulièrement restreinte: cet enseignement doit être donné par un instituteur spécial, aux frais des seuls parents qui réclament ce privilège et il ne doit ni primer (*supersede*) ni gêner en quoi que ce soit (*interfere*) l'enseignement général donné par l'instituteur en charge de l'école. Voilà un privilège qui n'irait pas loin en face de l'hostilité ou du mauvais vouloir de l'instituteur en charge ou des fonctionnaires de l'Etat.

Dans une interview publiée par le *Progrès Albertain* le 22 avril, M. Boyle, ministre de l'Instruction publique, a expliqué que les règlements scolaires ne permettaient l'exercice de ce privilège qu'après trois heures de l'après-midi, c'est-à-dire durant l'heure dont la seconde moitié est réservée à l'instruction religieuse. Aussi n'est-il pas étonnant que personne, de l'aveu du ministre, ne s'est encore prévalu de ce privilège illusoire et fort coûteux.

M. Boyle a ajouté que ces restrictions ne s'appliquent qu'aux étrangers et ne concernent nullement les Canadiens-français dont les droits, affirme-t-il, sont spécifiquement reconnus et largement couverts par le premier paragraphe. Ici encore, croyons-nous, on se fait illusion. On confond l'enseignement du français avec l'emploi du français comme

langue d'enseignement. Tout ce que le premier paragraphe de cet article autorise, je le répète, c'est un "cours primaire en français". Même en supposant que ceci comporte l'enseignement en français de toutes les matières, dans les classes de début, il n'y a rien de plus; et un interprète étroit pourrait fort bien n'y voir qu'un "cours primaire de langue française." Pour obtenir l'usage du français dans toutes les classes, les Canadiens-français seraient réduits aux prescriptions des deux derniers paragraphes.

Or, l'expérience a démontré, dans tous les pays bilingues, que le plus sûr moyen de conserver la langue maternelle c'est, plus encore que l'enseignement didactique de cette langue, son emploi général ou principal dans l'enseignement de toutes les matières, depuis le cours primaire jusqu'à la fin des études universitaires.

C'est le principe essentiel du bilinguisme, accepté et pratiqué dans tous les pays civilisés où deux races distinctes vivent côte à côte. Ce système, que la Législature de l'Alberta a cru bon de condamner à l'unanimité, le Congrès pédagogique de l'Empire britannique, réuni à Londres en 1911, en a proclamé l'excellence. Il est aujourd'hui en pleine vigueur en Irlande et au pays de Galles.

Par contre, ce que les assimilateurs prussiens, russes et ontariens pourchassent, c'est moins l'enseignement de la langue maternelle — et particulièrement du français, généralement enseigné dans tous les pays d'Europe, la Grande-Bretagne excepté — que l'emploi usuel de cette langue dans l'enseignement. Il en résulte que les enfants de la minorité étudient leur langue comme un idiome étranger et se servent d'une langue qui ne leur est pas familière pour s'assimiler toutes les autres connaissances humaines.

C'est ce système arriéré et anti-national que la Législature d'Alberta a préconisé en votant la motion Michener. Dieu veuille que les Canadiens-français et les autres habitants non anglophones de cette province n'aient pas à s'en repentir, tôt ou tard.

* * *

Qu'on ne voit pas, dans ces observations, une attaque contre le régime scolaire actuellement en vigueur dans l'Alberta ni un doute sur le bon vouloir des ministres actuels de cette province. Je ne parle que des conséquences possibles du vœu que sa Législature vient d'adopter.

M. Lessard, évidemment éclairé par le sentiment d'inquiétude qui s'est manifesté, et plus libre de ses mouvements que M. Gariépy, a compris qu'il avait fait fausse route.

Il a voulu s'expliquer devant la Législature. Une objection de procédure lui a fermé la bouche. Nous reproduisons aujourd'hui le texte de la déclaration, fort bien faite, qu'il voulait lire et que le *Courrier de l'Ouest* a publiée le 15 avril.

Nous n'avons pas à apprécier le mérite personnel des deux représentants de la minorité française, ni à scruter les motifs de leur attitude. Nous prenons les faits et les paroles tels qu'ils se présentent.

M. Lessard aborde le problème vital de la situation de tous les groupes ethniques non anglais, dans l'Ouest. Il établit nettement la distinction à faire entre les Canadiens-français, pionniers du pays, et les étrangers. Il définit en quelques mots la base des droits primordiaux de ses compatriotes; puis il réclame du gouvernement une étude plus sympathique "de la mentalité et des habitudes" des colons étrangers, "venus à notre invitation pour coloniser les provinces de l'Ouest." Il met le gouvernement en garde contre les méthodes coercitives pratiquées par les Prussiens en Pologne et en Alsace-Lorraine. Il aurait pu ajouter "et par les champions du loyalisme britannique dans l'Ontario."

M. Lessard a touché là à la question la plus importante de l'Ouest canadien.

* * *

Il y a quelque temps, le *Star* dénonçait la propagande pro-germanique qui se poursuit dans l'Ouest. Il citait quelques paragraphes d'un manifeste lancé par M. Arnold von Hammerstein. J'ai eu la curiosité de me faire envoyer ce manifeste et ceux des écrits de son auteur qui ont été traduits en anglais. J'y ai trouvé une dénonciation énergique de l'impérialisme, de la participation du Canada dans tous les conflits de l'Europe; mais rien qui ait le caractère séditionnel qu'on a prétendu y voir.

La note dominante de ces expressions d'opinion, c'est que les Canadiens d'origine étrangère veulent bien servir le Canada et porter ses charges; mais à la condition d'être traités comme des citoyens canadiens et non comme des parias ou des ennemis, parce que l'Angleterre juge à propos ou se voit forcée de faire la guerre à leurs patries d'origine, pour une cause absolument étrangère au Canada.

Ils font valoir avec raison que si les Canadiens d'origine allemande ou autrichienne doivent être traités en ennemis aujourd'hui, parce que l'Angleterre est en guerre avec l'Allemagne et l'Autriche, ce sera peut-être, demain, le tour des Canadiens nés en France, en Russie, en Italie ou en Grèce.

Ils demandent au gouvernement canadien d'accorder autant d'attention aux problèmes intérieurs du Canada qu'aux affaires de l'Europe et de dépenser autant d'argent pour le bien du pays que pour la guerre en Europe.

Ils affirment qu'ils n'entendent nullement répudier les obligations réelles que le Canada peut avoir envers l'Angleterre, mais qu'ils veulent s'associer principalement à tout ce qui peut développer "un idéal canadien" accessible aux Canadiens d'origine française, anglaise, allemande ou autres.

Ils prennent, comme mot de ralliement, la vieille devise *Canada First*, si fort en honneur dans l'Ontario, il y a quarante ans.

Encore une fois, je ne sais ce que contient la partie non traduite de cette littérature de "propagande allemande". Ce que j'en ai vu la montre avant tout canadienne. Les gouvernants de l'Ouest auraient tort de combattre de front ce mouvement intéressant.

L'un des ministres du gouvernement de la Saskatchewan me racontait, un jour, qu'un groupe de britannisants impérialistes l'avait sommé de faire donner à tous les enfants étrangers, dans les écoles de sa province, un enseignement propre à leur faire connaître et pratiquer leurs devoirs envers l'Empire. "Si nous commençons d'abord par en faire des Canadiens?" suggéra le ministre.

Puisse cette pensée s'inculquer dans le cerveau des hommes qui exercent une influence quelconque dans ces régions peuplées d'éléments si divers. Puisse-t-elle revenir au premier plan dans toute l'étendue de la Confédération canadienne.

Ce n'est sûrement pas en enfonçant la langue anglaise, à coups de lois, de règlements et de prescriptions tyranniques, dans la gorge soit des Canadiens-français, soit des Allemands, des Galiciens, des Scandinaves, des Polonais, des Italiens qu'on en fera de meilleurs Canadiens ou même des sujets britanniques plus utiles et plus fidèles.